



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Liquidation et redressement judiciaires

Question écrite n° 3897

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité d'une réforme de la loi de 1985 sur les règlements judiciaires et les liquidations de biens. Face au problème des défaillances d'entreprises, il convient de mettre en place de nouvelles dispositions, tant pour la prévention que dans le cadre de la procédure de redressement. Il lui demande en conséquence s'il envisage de déposer un projet de loi en ce sens et, dans l'affirmative, quelles en seraient les grandes lignes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage les préoccupations de l'honorable parlementaire en ce qui concerne le nombre croissant de dépôts de bilan et les graves difficultés qui en résultent notamment pour les entreprises sous-traitantes ou créancières. Cette situation rend nécessaire une modification de certains des mécanismes de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises et de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et la liquidation judiciaires des entreprises. Ces adaptations devraient tendre, en particulier, à déceler et traiter de façon plus précoce les difficultés des entreprises, à assurer une plus grande participation des créanciers au déroulement des procédures collectives, à faciliter le paiement de leurs créances et à renforcer la responsabilité des débiteurs afin d'éviter qu'il soit recouru abusivement au dépôt de bilan. Aussi le Parlement, devant lequel est d'ores et déjà déposée une proposition de loi, sera saisi de ces questions lors de la prochaine session d'automne et pourra ainsi apporter aux mécanismes actuels de traitement des difficultés des entreprises les améliorations qui s'imposent.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3897

Rubrique : Difficultés des entreprises

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2089

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3352